



ÉDITORIAL



Le 18 avril prochain, les Neuchâteloises et les Neuchâtelois éliront leurs autorités cantonales. Difficile de faire des pronostics, tant les conditions électorales ont changé : introduction d'une circonscription unique, suppression des apparentements, passage de 115 à 100 député.e.s, autant d'innovations dont il est délicat de mesurer la portée.

Cela étant, certaines tendances fortes s'imposent. Au Grand Conseil, l'UDC neuchâteloise devrait confirmer son implosion, due tant à ses querelles intestines qu'à l'ineptie de ses ténors ; le PLR semble plutôt stable, gagnant peut-être quelques sièges sur sa droite mais pouvant en perdre au centre au profit des Verts Libéraux ; le PDC ne semble pas capable de gagner beaucoup de sièges, le centre étant déjà bien occupé par le PSN ; le parti socialiste, qui a perdu un tiers de ses suffrages en douze ans pourrait poursuivre son déclin, sa politique centriste continuant à décevoir l'électorat de gauche, malgré un marketing politique agressif ; les Verts devraient continuer à surfer sur la vague environnementale, dont l'ampleur reste cependant difficilement mesurable en ces temps socialement difficiles ; le POP pourrait progresser quelque peu, profitant de sa démarcation claire des dé-

viances socialistes et de l'introduction de la circonscription unique ; Solidarités, quant à lui, pourrait bien disparaître sur le plan cantonal, le quorum de 3% paraissant difficilement atteignable. Quant au Conseil d'Etat, un collège formé de deux PLR, de deux socialistes et d'un Vert semble le plus probable.

Pour le POP, c'est clairement l'élection au Grand Conseil qui est primordiale, même si les médias mettront une fois de plus les projecteurs sur l'exécutif, spéculant sur une majorité de gauche ou de droite. La question nous semble mal posée : la majorité socialiste au cours des dernières législatures n'y a en effet jamais induit une véritable politique de gauche. Le rapport des forces au législatif sera par contre déterminant pour les années à venir. Après un budget 2021, qui a épuisé les réserves pour ne pas devoir procéder à des coupes trop sévères en période préélectorale, les partis gouvernementaux se préparent déjà à une nouvelle période d'austérité pour la période 2022 à 2024, afin de combler les trous financiers creusés par la crise du Covid. Pour que ces mesures ne touchent pas une fois de plus le social, l'éducation et la santé et donc les plus faibles, il est vital que les véritables forces de gauche sortent renforcées de ces élections.

Daniel Ziegler

LA GRENADE !

50^{ème} anniversaire du suffrage féminin – mémoires de militant

Lors de la votation fédérale relative au droit de vote des femmes et leur éligibilité en 1959 et vu le résultat très mitigé de cette dernière dans le canton de Neuchâtel, le POP demande au Grand Conseil neuchâtelois un débat urgent afin d'octroyer le droit de vote et d'éligibilité aux femmes en matière cantonale et communale.

L'urgence est demandée par nos camarades députés André Corswant, Jean Steiger, Frédéric Blaser, Charles Roulet et Maurice Vuilleumier avec le soutien d'une vingtaine de députés PS. Le POP a ainsi été à l'avant-garde de la lutte pour l'égalité des droits entre hommes et femmes, et fidèle à ses principes d'émancipation.

Lors des élections communales de 1960, le POP présente trois listes à Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Dans la métropole horlogère, une liste de 17 candidates et candidats est présentée avec 5 femmes. C'est une fierté de rappeler que Marguerite Greub, militante du POP, a été la première femme élue en Suisse à présider un législatif communal. Par la suite, notre camarade Claudine Stähli-Wolf a été la première femme conseillère communale à La Chaux-de-Fonds.

C'est avec émotion que je retrace en quelques mots ces luttes politiques pour l'égalité des droits, menées par des générations de militants Popistes, connus ou plus anonymes.

Charles de la Reussille



Parti ouvrier et Populaire



**Sarah Blum
Cédric Dupraz
Léa Eichenberger
Julien Gressot**

Le POP au Conseil d'État

Pour n'Oublier Personne

ÉLECTIONS DU 18 AVRIL 2021

Votez POP, la politique autrement !

ÉCOLOGIE

L'écologie est l'un des plus grands défis de l'humanité du XXI^e siècle et, fort logiquement, la thématique traverse tout notre programme. La nature a trop longtemps été dissociée de l'humain, et il est temps de sortir d'une société qui ne se soucie pas des dommages collatéraux qu'elle provoque sur son environnement. C'est pourquoi nous voulons des logements écologiques, des transports écologiques, des modes de vie écologiques et une économie écologique. Notre canton doit à terme pouvoir appliquer la « règle verte », c'est-à-dire qu'il ne consomme pas plus, en une année, que ce que la nature est capable de reproduire en un an. Cela implique d'en finir avec le mythe de la « croissance » infinie.

Concrètement, nous voulons des bâtiments et des éclairages publics moins énergivores, si possible éteints la nuit. Nous voulons massivement recourir à l'énergie solaire. Nous voulons une électricité qui provienne de sources renouvelables publiques, l'optimisation de la consommation des appartements (aération, chauffage, eau chaude), la promotion du chauffage à distance et, surtout, une réduction de la consommation de toutes les formes d'énergie, car l'énergie la plus renouvelable est celle que nous n'utilisons pas. Ce ne sont que des exemples : bien d'autres mesures pourront accompagner les changements de comportements de la collectivité comme des individus.

Au-delà des infrastructures et de la consommation d'énergie, nous voulons également que le canton s'attelle sérieusement à la sauvegarde de la biodiversité. Les insectes et les oiseaux disparaissent : faisons en sorte que nos sous-bois et nos parcs soient des refuges pour eux ! Incitons les habitant-e-s à installer des nids, comme on le fait déjà pour certaines espèces (le rougequeue à front blanc notamment). Les eaux sont polluées : contrôlons fermement les produits utilisés, dépolluons nos terrains et punissons les pollueurs. Les sols se tassent et s'érodent : soutenons les cultures respectueuses de la terre. Le canton possède de nombreuses surfaces agricoles, passons à une agriculture respectueuse de l'environnement en soutenant les agricultrices et agriculteurs dans cette évolution. Montrons l'exemple !

Pour faire face à l'avenir, nous voulons mettre en place des lieux d'échanges, de débats et de formation pour favoriser l'évolution de nos mœurs et l'émulation en matière d'écologie. L'écologie doit également devenir une thématique intégrée à tous

les niveaux des programmes d'enseignement de l'école obligatoire et post-obligatoire. Apprenons le respect de la biodiversité et de notre environnement, car les générations de demain hériteront de ce monde souffrant et nous devons leur donner les outils pour comprendre comment le soigner.

Une autre proposition concrète du POP consiste en l'augmentation de la surface cultivée aux alentours des agglomérations, afin de mieux nourrir leurs habitant-e-s par des produits bio et régionaux. Pour ce faire, nous envisageons deux mesures complémentaires, qui pourraient faire l'objet d'encouragement et de soutien de la part du canton : l'augmentation de jardins communaux du style « Kikajons » et la création de jardins gérés par les villes. Ces jardins auraient un objectif double, en proposant d'une part des denrées pour les commerces locaux et en offrant d'autre part, et seulement à leur demande, un environnement de travail aux bénéficiaires du chômage et de l'aide sociale, leur permettant de s'impliquer dans une activité productive.

Enfin, reverdissons nos cités avec le soutien du Canton ! Nos villes disposent de nombreux parcs, mais elles pourraient être encore plus vertes, accueillir par exemple des toits végétalisés ou favoriser les plantations urbaines : en bref, retissons des liens entre les êtres humains et la nature. Empoignons les problèmes à bras le corps, ne restons pas passives et passifs devant la crise écologique !



NOS CANDIDAT-E-S AU GRAND CONSEIL



CULTURE

La culture est un prisme qui permet à tout un chacun de plonger en soi pour trouver les outils nécessaires au progrès le long du chemin de la vie. Elle permet ainsi d'atteindre satisfaction et bonheur. L'interprétation d'une œuvre n'appartient qu'à son spectateur, cependant l'échange et le débat sur l'impression ressentie, les idées et émotions générés permettent le dépassement de l'horizon personnel et participent activement à l'épanouissement social. La culture offre un exutoire pour le stress et l'anxiété, deux émotions qui pèsent lourdement sur la santé. Grâce au divertissement qu'elle offre, elle permet de s'échapper temporairement des responsabilités, des pressions, du malheur ou de toutes autres émotions négatives. Ceci permet de surmonter les obstacles qui empêchent d'avancer et de rester en bonne santé.

La crise sanitaire face à laquelle nous nous trouvons en ce moment détruit nombre de relations sociales, bouleverse de nombreuses vies et aggrave la détresse de la population.

Il apparaît plus que jamais nécessaire d'assurer pour la population une offre culturelle large et diversifiée pour lui permettre de supporter la crise sans perdre espoir et humanité.

En particulier, dès que la situation sanitaire le permettra, il sera essentiel de garantir la relance complète du secteur culturel pour permettre à la population une forme de catharsis.

Celle-ci sera particulièrement importante, voire nécessaire à toutes les personnes qui devront trouver une nouvelle voie pour leur vie, faire le deuil de proches décédés, évacuer le stress accumulé ou tout simplement avancer en laissant derrière elles ces longs mois de maladie et de difficultés.

La culture est le meilleur terreau pour l'inspiration nécessaire tant à l'accomplissement personnel que pour trouver des solutions professionnelles.

De plus, le domaine culturel est un secteur économique vaste, dont les retombées sont bien trop souvent mésestimées. Outre le secteur touristique, de la restauration et de l'hôtellerie, dans les ateliers individuels ou les PME, de nombreux techniciens et ingénieurs exercent leur métier uniquement pour répondre aux besoins d'un milieu vaste et diversifié, aux exigences souvent très élevées. Le rôle culturel pour l'image et le rayonnement est également essentiel, participant ainsi activement au développement d'une région en attirant l'attention d'entreprises et d'investisseurs.

Pour toutes ces raisons, le POP souhaite un secteur culturel fort au sein du canton et soutient tout projet, loi et action visant à

le renforcer.

Concrètement, nous demandons :

- La mise en place d'urgence d'un programme exceptionnel de soutien au secteur culturel, qui est extrêmement impacté par la crise du Coronavirus et ce depuis le tout début de la pandémie.
- Une valorisation des œuvres qui permette à toutes leurs créatrices et créateurs de vivre dignement.
- Une augmentation de la part budgétaire cantonale allouée à la culture.
- Plus d'investissement dans la culture, notamment dans la mise à disposition de locaux nécessaires à la création.
- Un soutien fort pour la diffusion intercantonale et internationale des talents régionaux.
- Plus d'événements de médiation culturelle et de diffusion de l'information concernant l'offre disponible pour la population
- Une dotation en personnel du service cantonal de la culture qui permette un vrai suivi des dossiers et un accompagnement de qualité.
- La reconnaissance par la caisse cantonale du chômage du statut d'intermittent et des contractés de très courte durée déterminée.
- Un projet de révision de la LEAC qui soutienne toutes les actrices et acteurs culturels du canton dans la grande diversité des riches tissus culturels dont nous bénéficions.
- Aucune coupe budgétaire dans le secteur culturel.



NOS CANDIDAT-E-S AU GRAND CONSEIL

ÉCONOMIE, FISCALITÉ, AUSTÉRITÉ

La question de la fiscalité est déterminante dans le fonctionnement d'un État. Le pouvoir que l'État s'arroge sur la société en prélevant l'impôt fait partie de ses fonctions dites régaliennes. Si, dans l'état actuel de la société, le Parti ouvrier et populaire participe au jeu parlementaire, c'est essentiellement pour décider quelles utilisations seront faites du produit de l'impôt et à l'avantage de qui.

La perception de l'impôt et les taux d'imposition sur le corps social ne tombent pas du ciel. Ils sont déterminés par les contraintes politiques tant nationales qu'internationales. La Suisse, en tant que puissance économique agissant sur le marché mondial et siège d'immenses entreprises transnationales, est engagée dans une concurrence fiscale enragée avec les autres États de la planète. Elle se situe par ailleurs, selon divers classements internationaux, comme 13ème puissance mondiale, juste derrière le Canada ; sachant que, dans le trio de tête, figurent les USA, la Russie et la Chine.

Au niveau national, les cantons se livrent également à une lutte acharnée en termes de concurrence fiscale, encouragés en cela par la Confédération, qui a aligné lesdites « réformes » de l'imposition des entreprises depuis 20 ans, tout cela en faveur du grand capital, qu'il soit financier ou industriel.

Neuchâtel se prévaut aujourd'hui de sa fiscalité particulièrement avantageuse, mise en place ces dix dernières années et en fait un gage d'attractivité pour les entreprises, en s'appuyant aussi tant sur sa stabilité politique que sur ses infrastructures routières et ferroviaires, payées par la collectivité, qui la relie au marché mondial.

Au fil des baisses d'impôts tous azimuts de ces dernières années, ce sont bien évidemment les services publics et les prestations à la population qui ont été fortement dégradés. Le désormais fameux « Faire plus avec moins ! », réservé pour le pire au secteur privé, s'est étendu aux missions publiques et touche les services cantonaux, puis, en cascade, les services communaux, vivant sous l'épée de Damoclès constante de l'austérité budgétaire.

Dans ce contexte, la population sacrifiée a, bien sûr, été celle des classes populaires, ouvriers et petits employés, qui forment aussi le gros des bénéficiaires de l'aide sociale et des prestations complémentaires à l'AVS une fois arrivés à l'âge de la re-

traite, toutes prestations elles-mêmes brutalement abaissées au fil des ans. Le secteur de la santé, lui aussi durement touché par la mise en place de cadres budgétaires et financiers restrictifs et par une baisse du nombre de lits d'hôpitaux dans toute la Suisse, démontre aujourd'hui cruellement le désastre social de cette politique funeste de restrictions des dépenses dues à la diminution des recettes et, par conséquent, faute de moyens pour financer la politique sanitaire et sociale à la hauteur des enjeux qui sont les siens.

Le Parti ouvrier et populaire s'est toujours battu pour une forte progressivité de l'impôt sur les hauts revenus et les grandes fortunes, de même que pour une imposition importante des entreprises qui vivent, rappelons-le, de l'exploitation du travail de leurs salarié-e-s, mais aussi contre l'exonération des sociétés de type holding, qui établissent sciemment leur siège en Suisse pour bénéficier des avantages fiscaux du pays et dont Neuchâtel est une des championnes au niveau national.

Dans un contexte d'union sacrée entre le parti socialiste et la droite pour poursuivre dans cette voie nuisible, notre parti s'engage de toutes ses forces dans la lutte parlementaire contre toute baisse supplémentaire des recettes de l'État et pour que cet État ne soit pas au service des riches et des puissants, mais bien au service de la société.



... AU GRAND CONSEIL

DOMAINE DE LA SANTÉ

Sur le plan sanitaire, la crise du Covid 19 nous a démontré, ce que nous savions depuis longtemps, que le système hospitalier public est le seul bouclier capable de nous protéger lorsque la société et surtout ses membres sont menacés et fragilisés par une crise sanitaire. Et cela malgré une politique menée depuis des années par nos différents gouvernements, dont la seule vision économique guide les décisions, les hôpitaux devenant des institutions de profits.

Le nouveau système de financement hospitalier (DRGs) augmentant de beaucoup la concurrence entre les hôpitaux a pour conséquence une diminution considérable de la durée moyenne d'hospitalisation, ce qui peut parfois signifier un danger pour le patient. Cette approche basée sur la seule pathologie et non sur le patient dans sa globalité somatique, psychique et sociale est la négation d'une médecine humaine. Cette augmentation de la concurrence a engendré naturellement une réduction du personnel avec des conséquences sur la qualité de vie des soignants, dont l'épuisement professionnel n'est pas seulement dû à la pandémie. Nous craignons que cette situation empire encore dans le futur. Cette politique s'est aussi concrétisée parfois par des diminutions de lits (la moitié en dix ans dans toute la Suisse) et par une privatisation de certains services comme la salubrité ou la buanderie et par conséquent par un affaiblissement général du secteur public. Et malgré cela, grâce à la mobilisation de tout le personnel soignant, technique et logistique des hôpitaux publics et aux mesures de confinement, notre système de santé a pu faire face à la pire crise sanitaire que la Suisse a connu depuis des décennies.

Par ailleurs, nos autorités ont souvent focalisé leurs politiques sanitaires sur une vision hospitalo-centrique, négligeant le domaine de la santé publique dont on reconnaît aujourd'hui l'importance primordiale, les soins à domicile et la première ligne, base du système de santé, la médecine générale. Car c'est à la qualité de la médecine générale et à son accessibilité et non aux super spécialités médicales qu'on juge le niveau d'un système de santé.

Nos revendications :

- Pas de coupures budgétaires dans le système de santé.
- L'arrêt des privatisations des services non soignants.
- Le renforcement par l'augmentation des budgets du service de la santé publique.

- Une amélioration importante des conditions de travail des infirmières (initiative pour des soins infirmiers forts), car aujourd'hui la moitié des infirmières abandonnent la profession en moyenne 13 ans après le début de leur activité.
- Une réelle sécurité sociale, avec une caisse maladie cantonale et des cotisations en fonction des revenus pour arrêter cette gestion schizophrénique basée sur la concurrence entre les hôpitaux, les caisses maladie et l'Etat.
- Le développement des soins à domicile qui ne soient pas basés de façon bureaucratique sur la performance mais sur la relation infirmière-malade en redonnant plus d'autonomie aux soignants
- La création de comités de patients dans chaque structure hospitalière ou extra hospitalière.
- La promotion de la médecine de première ligne en soutenant la médecine générale.
- Que le canton se batte pour l'abolition du système de financement sur la base des DRG, pour revenir au système de couverture des frais réels des structures sanitaires.
- La création d'un service de la médecine du travail à l'image de celui de la santé publique ou du service vétérinaire.



LE 18 AVRIL 2021 VOTONS POP !

UNE MOTION POPULAIRE POUR PROTÉGER LES APPRENTI.E.S

Au début de cette année, la section neuchâteloise des Jeunes POP a lancé une motion populaire en clôture de la campagne nationale « Plus de droits pour les apprenti.e.s ». Questions à Isis Joliat, l'une des coordinatrices de la campagne et membre des Jeunes POP Neuchâtel.

Au long de l'année 2020, les Jeunes POP ont mené une campagne autour des conditions de travail des apprenti.e.s. Celle-ci avait pour buts d'ouvrir la discussion sur ce sujet peu présent dans le débat public et politique afin d'améliorer ces conditions, et de créer des liens avec les apprenti.e.s. Une pétition leur a ainsi été présentée, et la section neuchâteloise a également lancé une motion populaire début janvier.

Que demande cette motion ?

Isis Joliat : La motion vise une meilleure protection des apprenti.e.s. Actuellement à Neuchâtel, les conseiller.ère.s en formation professionnelle (CFP) sont chargé.e.s d'informer et soutenir les entreprises et apprenti.e.s. Ce sont aussi ces personnes que les apprenti.e.s peuvent contacter en cas de problèmes, par exemple si les clauses de leur contrat ne sont pas respectées. Chaque apprenti.e a, en théorie, la visite d'un CFP au moins une fois durant sa formation.

Ce n'est toutefois pas suffisant. De nombreuses personnes rencontrent en effet des situations inacceptables de stress mais également de harcèlement durant leur apprentissage. En cas de problèmes, la responsabilité de dénoncer repose principalement sur l'apprenti.e. Cela signifie qu'il faut non seulement avoir le courage de dénoncer un.e collègue ou un.e supérieur mais également être suffisamment au courant de ses droits.

La motion vise à améliorer cette situation à partir de trois points. Premièrement, elle demande la mise en place de contrôles réguliers et non-annoncés des lieux d'apprentissage afin de s'assurer que les conditions de travail et de formation sont respectées. Il est important qu'il s'agisse de contrôles effectués par le Canton et par les syndicats. Certain.e.s apprenti.e.s nous ont dit que la personne chargée de venir sur le lieu d'apprentissage (si elle venait) était amie avec leur patron. Ce n'est pas normal. La motion demande donc que les syndicats puissent effectuer des visites dans les entreprises formatrices et dans les écoles afin de faire respecter les droits des apprenti.e.s, mais également pour les faire connaître. Enfin, la troisième revendication consiste en la mise en place de mesures contraignantes en cas

de non-respect des droits des apprenti.e.s dans le but de responsabiliser les entreprises.

Quels sont les buts de rendre une motion, en plus de la pétition ?

IJ : Avec une pétition, des demandes, des propositions ou des critiques sont soumises au parlement ou au gouvernement qui doit donner une réponse dans l'année. Il n'y a donc pas de caractère contraignant contrairement à la motion qui oblige le gouvernement, en l'occurrence le Conseil d'Etat à Neuchâtel, à présenter un rapport et un projet de loi ou décret en fonction de ce qui est demandé, et ce dans un délai de deux ans après l'acceptation de la motion.

Pourquoi une motion populaire et pas parlementaire ?

IJ : La motion que nous avons lancée s'inscrit dans la campagne nationale des Jeunes POP Suisse « Plus de droits pour les apprenti.e.s » et vise à donner plus de poids à la pétition. Un des objectifs de cette campagne a toujours été d'aller sur le terrain, ce que la pandémie n'a d'ailleurs pas facilité. L'avantage de la pétition est qu'elle peut être signée par toute personne capable de discernement, donc également des mineur.e.s Elle a ainsi été l'occasion de rencontrer des apprenti.e.s qui ont pu témoigner de leurs problèmes. De nombreux adultes qui signent nous disent également que leur enfant ou petit-enfant a rencontré des difficultés. Nous avons voulu garder cet aspect de travail de terrain avec la motion. Ceci permet non seulement de donner la parole aux personnes rencontrées dans la rue mais également d'offrir la possibilité à l'ensemble de nos membres de s'impliquer. La motion populaire était également l'occasion de faire une collaboration entre les Jeunes POP et le POP neuchâtelois avec qui nous avons travaillé à la réalisation de la motion.

Propos recueillis par Léa Aligizakis

LA JEUNESSE AU GRAND CONSEIL



DÉMOCRATIE

Partie intégrante de la société, la politique est l'espace entre les êtres humains. Elle est ce lieu d'échange, de confrontation d'idées, où chacun influe, à sa mesure, sur les consciences, la bonne marche du monde et le développement de la communauté. Elle est au centre de toutes nos actions et ce dans l'ensemble des domaines de la société. Faire ses achats constitue déjà un acte politique.

Au niveau institutionnel, la principale fonction de l'Etat est de rendre la Justice, ainsi que de rendre possible le bien-être de chacune et de chacun. Son rôle doit consister à limiter l'expansion, l'accumulation et la soif de richesses de quelques-uns, en protégeant et en soutenant les membres les plus faibles de la communauté. En garantissant un développement équilibré de la société, la fonction de l'Etat est en cela foncièrement égalitariste.

Or, derrière ces considérations idéalisées, la réalité est toute autre. Ces dernières années, à Neuchâtel, les disparités sociales, mais aussi régionales n'ont eu de cesse d'augmenter. Les retraité.e.s, les personnes sans emploi ont été touché.e.s par les mesures budgétaires. Parallèlement, le Grand Conseil s'est progressivement replié sur lui-même : doublement des indemnités des députés, réduction du nombre de ceux-ci, suppression des districts, exclusion des Conseillers communaux, etc. Pourtant, le parlement doit représenter l'ensemble de la société, notamment les travailleuses et travailleurs. Il doit se prémunir d'une distorsion entre les capacités financières de certains partis et les autres, biaisant les résultats.

La démocratie doit imprégner toutes les sphères de la société. Les entreprises doivent elles aussi intégrer ce principe dans leur gouvernance.

Propositions

- Les initiatives populaires doivent automatiquement être soumises au peuple et ce dans le respect des délais légaux.
- Pleine transparence sur les budgets des partis lors des campagnes électorales.
- Renforcement, dans l'enseignement, des cours d'institutions politiques, notamment dans l'enseignement dual.
- Participation de l'Etat et des partenaires sociaux au sein des organes décisionnels des entreprises au bénéfice d'aides cantonales et qui ne répondent pas aux critères de

développement durable et de management responsable.

- Décentralisation des services cantonaux, à l'instar d'autres cantons.



LE 18 AVRIL 2021 VOTONS POP !



DROIT AU TRAVAIL

Le chômage constitue la tare de nos sociétés modernes. Il est source de précarité et d'exclusion, non seulement pour les personnes touchées, mais également et souvent pour l'ensemble de leurs proches. A chaque crise, de nombreuses chômeuses et de nombreux chômeurs, notamment les séniors, sont écartés définitivement du marché du travail. Les jeunes générations voient quant à elles leurs conditions d'entrée sur ce marché se péjorer, multipliant les lettres de postulation pour décrocher un stage parfois non rémunéré. Ainsi, tout comme certains philosophes le rappellent, un droit au travail pour toutes et tous doit être considéré comme « le plus essentiel et le plus légitime des droits de l'homme ».

L'incapacité de la société à absorber les demandeurs d'emploi est d'autant plus paradoxale que le chômage est structurel. Il n'existe que parce que la société admet son existence. En mettant en concurrence les travailleuses et travailleurs, il fait pression sur les salaires. Or, le travail devrait être garanti, mais également répondre à des critères qualitatifs en respectant trois fonctions : Il se doit de donner du sens à l'existence ; de mettre en relation, en tant qu'être social, les hommes et les femmes, tout en permettant à chacun de vivre dignement.

Bref, il faut arrêter l'hypocrisie. Dans les conditions actuelles, il n'y aura plus de travail pour tout le monde. D'ailleurs, la perte démographique que connaissent depuis plusieurs années le canton et en particulier certaines régions est étroitement liée à cette impossibilité d'accéder au marché du travail. Une plus juste répartition du temps de travail, un meilleur contrôle du marché, une meilleure protection des travailleuses et travailleurs est indispensable si l'on veut tendre vers une société équilibrée.

Propositions

- Encouragement au partage du temps de travail.
- Affiliation à la caisse cantonale de prévoyance professionnelle pour toutes personnes cumulant différents emplois.
- Soutien aux entreprises génératrices d'emploi, de produits s'inscrivant dans une logique de développement durable et appliquant un management responsable.
- Participation au sein des organes décisionnels des entreprises au bénéfice d'aides cantonales et qui ne répondent pas aux critères ci-dessus.
- Augmentation du nombre d'inspecteurs du travail et créa-

tion d'un service de contrôle de l'application du salaire minimum.

- Dans une optique environnementale et sociale, priorisation de l'embauche de travailleuses et travailleurs locaux au sein des institutions publiques, parapubliques et des sociétés privées.
- Application du principe de transparence, notamment sur la question des allègements fiscaux, de l'embauche de travailleurs et travailleuses locaux et de la parité entre hommes et femmes.
- Octroi pour tous les jeunes d'une formation jusqu'à leur majorité au moins.
- Accélération des procédures d'octroi d'indemnités aux chômeurs en cas d'insolvabilité de l'employeur.
- Instauration d'une taxe sur la « robotisation », processus à la fois générateur de richesses, mais également de suppressions de postes.
- Droit au travail pour toutes et tous avec un revenu décent et des missions porteuses de sens, à défaut instauration d'un revenu universel pour toute personne sans emploi et ce sans considération de ressources.



POUR N'OUBLIER PERSONNE



FORMATION

Voilà bien des années que l'école est devenue une variable d'ajustement budgétaire dans de très nombreux cantons dont celui de Neuchâtel, réduits, dans leur folle course aux baisses d'impôts, à diminuer les coûts des services publics. Cela s'est traduit, notamment, par l'augmentation des effectifs des classes, par la fermeture de classes spéciales, par l'introduction de réformes à moindres coûts comme l'intégration à bas prix d'élèves à besoins particuliers, par une surcharge croissante du personnel enseignant, par des blocages, voire des réductions salariales et de la prévoyance vieillesse.

Survient la crise du coronavirus et, avec elle, une couche supplémentaire de difficultés. Le confinement du printemps 2020 a dramatiquement accentué les inégalités sociales entre les élèves. Bon nombre parmi les plus défavorisés d'entre eux ont décroché parce qu'ils n'avaient pas le cadre matériel pour suivre l'enseignement à distance, d'autres parce qu'ils ne bénéficiaient pas d'un encadrement suffisant au sein de leur famille. Les cantons ont certes pris des mesures pour garantir malgré tout la réussite de l'année scolaire à un certain nombre d'entre eux, mais le problème n'en a été que reporté d'une année, les manques et les mauvaises habitudes prises n'ayant pu être qu'imparfaitement corrigés par les quelques moyens de rattrapage mis à disposition.

La crise a également montré qu'il restait de nombreux progrès à faire pour protéger efficacement les apprentis.e.s sur le lieu de travail. Une récente étude d'UNIA révèle d'ailleurs que près d'un tiers des apprentis.e.s est confronté au harcèlement sur le lieu de travail durant la formation. L'Etat doit dès lors prendre ses responsabilités et édicter des lois pour protéger au mieux celles et ceux qui optent pour la voie duale. C'est un combat qui tient à cœur au POP et aux jeunes POP qui ont déjà lancé pétitions, interpellations et motions pour les droits des apprentis.e.s.

Pour les enseignant.e.s, la période d'enseignement à distance a également été une épreuve révélatrice. Certains, il ne faut pas se le cacher, déjà démotivés par l'aggravation régulière de leurs conditions de travail, ont eux aussi lâché prise, mais la plupart d'entre eux ont fourni un effort supplémentaire remarquable. Nombreux ont été ceux qui ont dû s'équiper à leurs propres frais de matériel informatique adéquat ; le temps de préparation a été multiplié, que ce soit pour la mise par écrit et en ligne des cours, pour la création de capsules vidéo ou pour les corrections écrites individualisées, etc. Le suivi individuel des élèves et les relations aux parents, par courriel, par sms ou par téléphone, le maintien des réseaux pour les élèves à besoins parti-

culiers, ont nécessité des efforts et du temps supplémentaire. On relève, à juste titre, le mérite exceptionnel du personnel soignant durant cette épreuve, mais on oublie quelque peu celui d'autres professions, dont celle d'enseignant. Et s'il est une leçon à retenir dans ce domaine, c'est que l'enseignement à distance ne peut être une solution, qu'il ne fait qu'aggraver les problèmes causés par des années d'austérité imposée à l'école et que le coût pédagogique et social de cette crise continuera à se faire sentir longtemps encore, à moins que les responsables politiques n'en tirent rapidement les leçons qui s'imposent.

Pour le POP, une formation de qualité et gratuite est un droit qui doit être garanti jusqu'à la majorité, au moins, des habitant.e.s de ce canton. C'est à cette condition que l'on pourra réduire les inégalités sociales et lutter contre la précarisation. Une bonne formation réduit en effet les risques de se retrouver tributaire de l'aide sociale un jour ou l'autre de sa vie.

Nos revendications

- Une diminution des effectifs de classe à l'école obligatoire et post-obligatoire ;
- Davantage d'appuis, tous niveaux confondus, pour les élèves en difficulté ;
- La mise en place de devoirs surveillés à l'école obligatoire pour contrecarrer les inégalités sociales ;
- Un meilleur encadrement des élèves à besoins pédagogiques particuliers et une diminution adéquate des effectifs des classes qui les accueillent ;
- Un indice social pour le subventionnement cantonal des classes à l'école obligatoire ;
- Une diminution adéquate de l'indice horaire des enseignants au pro rata des réseaux psycho-pédagogiques qu'ils doivent gérer ;
- Une revalorisation salariale des enseignants des niveaux primaires ;
- Une formation garantie et gratuite jusqu'à 18 ans ;
- Davantage de moyens pour lutter contre le harcèlement scolaire et le harcèlement sexuel dans les écoles obligatoires, post-obligatoires, les hautes écoles, ainsi qu'à l'Université ;
- Plus de droits pour les apprentis.e.s et une meilleure protection de ceux-ci et de celles-ci ;
- Une formation professionnelle attentive au respect de l'environnement ;
- Une formation qui ne serve pas en premier lieu des intérêts économiques mais qui contribue à l'épanouissement et la formation de la personnalité des citoyen.ne.s en devenir.



INTÉGRATION

Les siècles d'histoire migratoire du canton de Neuchâtel font sa richesse et sa fierté. Notre canton doit refuser le racisme et la domination d'une population sur une autre, pour devenir un espace prospère d'égalité socio-économique. Injuste et opportuniste, le dumping social et salarial doit être combattu, notamment par le renforcement de l'inspection du travail. Ceci permettrait l'intégration des personnes étrangères sur le marché du travail, à égalité avec les Suisses. Celle-ci passe également par la reconnaissance des diplômes étrangers, l'accès aux cours de langue et la garantie d'un droit au séjour stable.

Le Service de la cohésion multiculturelle (COSM) et l'ensemble des structures qui œuvrent pour les personnes migrantes doivent ainsi être renforcées. Un accent particulier doit être mis sur l'enseignement des langues et cultures d'origine, engagement du POP durant la dernière législature, pour perfectionner les élèves et atténuer les ruptures intergénérationnelles dans les familles étrangères. Par des sorties scolaires et des enseignements spécifiques, l'école doit devenir un lieu de vie dans la diversité et l'égalité, reflet de notre projet de société.

Signature de bail, accès aux assurances, au compte bancaire... Les personnes sans-papiers ou en séjour précaire rencontrent trop d'obstacles dans leur travail et leur vie de famille. Une carte d'identité universelle, permettant de décliner son identité sans dévoiler son statut migratoire et d'accéder aux services publics, doit être mise en place. La régularisation des sans-papiers doit être organisée sur des critères plus étendus que ceux de la seule Loi sur les étrangers. Cette mesure permettrait d'en finir avec le travail au noir et l'exploitation de personnes qui se retrouvent tout simplement sans droits. Notons par ailleurs que dans les situations extrêmes, l'hébergement d'urgence, l'accès complet aux soins médicaux et l'assistance judiciaire sont inexistantes pour les personnes migrantes.

Enfin, une personne qui contribue socialement et financièrement à un canton doit pouvoir donner son avis sur la manière dont il est dirigé et participer à la vie politique. L'accès au droit de vote, au droit de siéger tant au législatif qu'à l'exécutif et à la naturalisation doivent donc être facilités.

Concrètement, nous voulons :

- Le renforcement de l'inspection du travail afin d'assurer l'égalité salariale et de conditions de travail entre Suisses

et étranger-e-s.

- La régularisation des sans-papiers.
- La création d'une carte d'identité cantonale universelle garantissant les droits économiques et sociaux de tout-e-s.
- Des structures d'hébergement d'urgence accessibles à tout-e-s.
- Le renforcement des dispositifs d'accès aux soins médicaux et d'inscription aux assurances pour toutes les personnes migrantes.
- Le renforcement et l'extension de l'assistance judiciaire pour toutes les personnes migrantes ou précaires afin de garantir l'état de droit.
- Le renforcement et la diversification des enseignements en langues et cultures d'origine, la reconnaissance des résultats scolaires s'y rapportant.
- Le renforcement de structures d'assistance juridique et d'insertion professionnelle des personnes migrantes.
- La création d'un comité de vigilance contre le racisme apte à faire de la médiation, à alerter les autorités sur une situation ou à agir en justice.
- La réforme du Service des migrations et du contrôle des habitant-e-s pour privilégier les dispositifs de régularisation et mettre fin aux déportations.



... AU GRAND CONSEIL

APPEL AUX DONS

ÉLECTIONS CANTONALES DU 18 ABRIL

Chères et chers camarades,
Chères et chers ami-e-s du POP neuchâtelois,

Cette année encore, le POP présente des candidates et candidats aux élections cantonales neuchâteloises. Sur nos listes au Grand conseil et Conseil d'Etat, une cinquantaine de personnes et quatre députés de longue date soutiendront notre engagement permanent contre un système qui privilégie les intérêts des plus fortunés, au mépris des droits de tous les autres et de l'environnement. En effet, tant au niveau local que sur l'ensemble de la planète, nous observons les désastres que provoque un tel système en plongeant des populations dans la misère et en détruisant la nature.

La campagne pour les élections cantonales permet au POP de faire mieux connaître ses valeurs et ses combats au grand public: notre programme rend ainsi compte de nos activités. Durant la législature 2017-2021, nos six députés au Parlement ont en effet défendu de nombreuses causes pour plus d'égalité, un meilleur système de santé et d'éducation, des mesures écologiques accessibles à tout le monde, et des conditions de travail dignes.

En 2020, nos vies à toutes et tous ont été chamboulées. Pour le POP, cela a demandé une réorganisation complète de la vie politique du parti : nos campagnes notamment, normalement réalisées au contact de la population, doivent se faire à distance et en ligne. Financièrement, l'organisation de deux élections à six mois d'intervalle a également été un lourd tribut. Notre budget électoral étant l'un des plus petits de toutes les formations en liste, cette situation implique des coûts importants que nous arriverons à couvrir avec votre contribution, même modeste.

Chaque don compte !
Parti ouvrier et Populaire neuchâtelois
2300 La Chaux-de-Fonds
N° de compte : 23-2495-2

Nous vous remercions de votre engagement et vous invitons à voter et faire voter les listes du POP pour le Grand conseil et le Conseil d'Etat, sans modification.

Salutations solidaires,

Le POP neuchâtelois

AGENDA

Toutes les séances se déroulent actuellement en ligne. Si vous souhaitez participer à une séance, merci de contacter la section correspondante.

Cantonal

pop.neuchatelois@bluewin.ch

Comité cantonal, 20h : 17 mars, 21 avril, 26 mai, 16 juin

Le Locle - Les Brenets

pop-lelocle@pop-ne.ch

Séances de section, 20h : 25 mars, 5 avril, 28 avril, 6 mai, 27 mai, 23 juin

La Chaux-de-Fonds

pop.lachaux@pop-ne.ch

Séances de section tous les lundis, 20h

Littoral

neuch@pop-ne.ch

Séances de section transmises sur demande

Les Jeunes POP

neuchatel@jeunespop.ch

Séances de section, 19h : 2e mardis du mois (dates à confirmer)

Form'action, week-end de formation des Jeunes POP (en ligne également) : 2 - 5 avril

Val-de-Travers

val-de-travers@pop-ne.ch

Séances de section, 19h : 6 avril, 4 mai, 8 juin
